

Programme

A 20h00, concert en plein air, place de la mairie de Saint-Marc-Jaumegarde

VENDREDI 30 Août 2019 : CHARLELIE COUTURE

SAMEDI 31 août 2019 : LIANE FOLY

Chaque concert sera introduit par MARC JOLIVET
Directeur Artistique du Festival

A 22h, en deuxième partie de soirée un dîner en salle est proposé avec apéritif, plat principal, dessert et vin de pays.

Vendredi 30 août, dîner animé par Pierre Cacciarella et sa guitare

Samedi 31 août, dîner animé par Alain Martien et son jazz band

La salle du dîner accueillera chaque soir l'exposition éphémère des créateurs en herbe de l'Ecole de communication visuelle (ECV) d'Aix-en-Provence.

Bulletin de Réservation

à retourner à Les Amis de Saint Marc Jaumegarde, place de la mairie, 13100 Saint-Marc-Jaumegarde, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de : "Les Amis de Saint Marc Jaumegarde"
(Possibilité de réservation en ligne sur le site <http://www.lessoireesdesaintmarc.fr>)

Nom:	
Prénom:	
Adresse électronique, e-mail ⁽¹⁾ :	
Téléphone ⁽²⁾ :	
Adresse postale:	
Je reconnais avoir lu et accepté l'ensemble des Conditions Générales de Vente disponibles au dos du bulletin et sur http://www.lessoireesdesaintmarc.fr	Signature:

⁽¹⁾ Un billet d'entrée imprimable sera envoyé à votre adresse électronique (e-mail). Cette adresse doit donc être mentionné de manière extrêmement lisible.

Si vous souhaitez que ce billet vous soit envoyé par voie postale, joignez à votre règlement une enveloppe affranchie portant vos nom et adresse.

⁽²⁾ Il est recommandé d'indiquer un N° de téléphone portable afin que nous puissions rapidement vous transmettre toute information importante relative à votre commande ou à l'organisation du festival.

		indiquer le nombre ↓		Montant
		Plein Tarif	Tarif réduit ⁽³⁾	
Vendredi 30 août 2019				
20h00	Concert de Charlélie Couture (plein tarif: 30€, tarif réduit: 20€)			
22h00	Dîner 2 ^{ème} partie de soirée (tarif unique: 25€)			
Samedi 31 août 2019				
20h00	Concert de Liane Foly (plein tarif: 30€, tarif réduit: 20€)			
22h00	Dîner 2 ^{ème} partie de soirée (tarif unique: 25€)			
Total règlement:				

⁽³⁾ Tarif réduit : réservé aux étudiants < 25 ans, aux jeunes < 18 ans, aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires du RSA (un justificatif sera demandé à l'entrée)

Information sur le placement: Les spectacles sont donnés en plein air; le placement est libre à l'exception de quelques rangs réservés. Les dîners sont organisés en salle, placés par table de 8; le placement prend en compte les souhaits de regroupement exprimés dans la case "Indication particulière".

Indication particulière: (par exemple: informations relatives à la mobilité, souhaits de regroupement pour le dîner, demandes d'informations complémentaires, etc.)



Crédit Mutuel



Pour chaque billet d'entrée vendu, les Soirées de Saint-Marc reversent 1 euro à la Croix-Rouge Française.



croix-rouge française

Conditions Générales de vente, points majeurs :

Responsabilité de LASMJ (Les Amis de Saint Marc Jaumegarde) : LASMJ est responsable, à l'égard de ses Clients, de la bonne exécution des obligations résultant des contrats conclus à distance. Toutefois, conformément à l'article L.221-15 du Code de la Consommation, sa responsabilité ne saurait être engagée si l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au Client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure. Sont notamment exclues de sa responsabilité : la survenance d'intempéries, de grèves, de changement de réglementation, d'une décision d'une autorité compétente (ex. : arrêté préfectoral ou ministériel). En cas de survenance d'un fait visé ci-avant, LASMJ décidera, à sa seule discrétion et sans obligation de sa part, s'il accorde ou non au Client une compensation. LASMJ n'est pas responsable en cas de perte, vol ou utilisation illicite du Billet, et notamment en cas d'incident qui surviendrait pendant l'acheminement par voie postale des Billets.

Responsabilité du Client sur les lieux de l'évènement : Le règlement propre à l'organisation de l'EVENEMENT figure sur le SITE de LASMJ ou à l'entrée du lieu où se déroule l'EVENEMENT, ou est communiqué par LASMJ au Client lors de l'achat du Billet. L'acquisition d'un Billet emporte adhésion au règlement intérieur du lieu de l'EVENEMENT. Sous peine de voir sa responsabilité engagée, et le cas échéant de se voir refuser l'entrée du site ou s'en voir expulsé sans pouvoir prétendre à tout remboursement, le Client se conformera strictement au dit règlement et notamment aux règles génériques suivantes : 1/ Pour des raisons de sécurité, il est notamment interdit de fumer sur le lieu de l'EVENEMENT, d'y introduire tout objet ou substance dangereux (arme, produits inflammables, etc.) et en particulier tout objet pouvant servir de projectile. 2/ Avant de pénétrer sur le lieu de l'EVENEMENT, le Client pourra être amené à faire l'objet d'un contrôle d'identité, de subir un examen visuel de ses bagages et, le cas échéant, une palpation de sécurité et une fouille de ses bagages. L'accès pourra être refusé à toute personne refusant de se soumettre à ces vérifications ou dont l'identité et/ou situation ne correspondraient pas à celles mentionnées sur son Billet. Les lieux des EVENEMENTS organisés par LASMJ sont généralement équipés de systèmes de vidéo-surveillance placé sous le contrôle d'officiers de police judiciaire et dont les images sont susceptibles d'être utilisées en cas de poursuites pénales. 3/ Pour des raisons de propriété intellectuelle il est notamment interdit de filmer, de photographier ou d'enregistrer.

CONDITIONS D'UTILISATION DU BILLET ELECTRONIQUE : Le Billet est soumis aux conditions générales de vente de LASMJ ainsi qu'aux conditions particulières suivantes, que le client a acceptées lors de l'achat du Billet.

1. Conditions de validité : Le Billet électronique est uniquement valable s'il est imprimé sur du papier A4 blanc, vierge recto et verso. Une bonne qualité d'impression est nécessaire. Les Billets partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et seront considérés comme non valables.

2. Contrôle du Billet-électronique : L'entrée à l'EVENEMENT est soumise au contrôle de la validité du Billet électronique. Il est vivement conseillé d'arriver au plus tard 30 minutes avant le début de l'EVENEMENT. Lors des contrôles, le Client devra obligatoirement être muni d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour, ainsi que des documents lui permettant de justifier d'un éventuel Tarif réduit. LASMJ pourra dans certains cas vous remettre un Billet «standard» avec coupon, et/ou un bracelet qu'il devra conserver jusqu'à la fin de l'évènement, suite au contrôle du Billet-électronique

3. Utilisation du Billet-électronique : Le Billet-électronique est non échangeable et non remboursable, sauf en cas d'une annulation totale ou partielle de l'EVENEMENT relevant de la responsabilité de LASMJ. Le Billet-électronique est uniquement valable pour l'EVENEMENT, à la date et aux conditions figurant sur le Billet. Ce titre doit être conservé jusqu'à la fin de l'EVENEMENT. Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un Billet de quelque manière que ce soit. La reproduction du Billet et l'utilisation de la copie de ce Billet sont passibles de poursuites pénales. En cas de non-respect de l'ensemble des règles précisées ci-dessus, ce Billet sera considéré comme non valable.

LES SOIRÉES DE Saint-Marc

3^e ÉDITION

DIRECTION ARTISTIQUE : MARC JOLIVET

30 AOÛT 2019

31 AOÛT 2019

CHARLELIE LIANE COUTURE FOLY

INFOS ET RÉSERVATION

WWW.LESSOIREESDESAINTMARC.FR

Festival des Arts multiples organisé par
Les Amis de Saint-Marc-Jaumegarde

